REGLEMENT TRANS'VERCORS NORDIQUE 2024

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

La Trans'Vercors Nordic est un événement de ski nordic organisé par l'association Trans'Vercors. Trois courses sont organisées le **dimanche 3 mars 2024** :

« La Mythique » entre Villard de Lans (site de Bois Barbu) et le Col de Rousset. « La Mystère » entre Herbouilly et le Col de Rousset.

« La Trans'Gé » entre Villard de Lans (site de Bois Barbu) et Herbouilly .

A/ Les parcours

LA MYTHIQUE

Le parcours de 50 km est tracé entre Bois Barbu, site nordique de Villard de Lans et le col de Rousset, parking du plateau de Beurre . Il longe et traverse la plus grande réserve naturelle de France sur les Hauts Plateaux du Vercors en passant par, Bois Barbu, Malaterre, la Sambue, la plaine d'Herbouilly, le col de Chalimont, Herbouilly, Pré Vallet, les Ravières, Pré Rateau, la maison forestière de Pré Grandu, le plateau de Varême, le pas des Econdus. Les 35 derniers kilomètres du parcours traversent un territoire particulièrement sauvage, où les conditions climatiques peuvent être très rigoureuses. Il convient d'y être préparé.

La Mythique peut se faire :
- en formule chrono par équipe de 2 concurrents. Seuls les participants de plus de 20 ans peuvent s'inscrire.

- en formule « rando-loisir » individuelle. Seuls les participants de plus de 18 ans peuvent s'inscrire.

Pour des raisons de sécurité, 2 barrières horaires sont mises en place : la première à Herbouilly à 10H30 et la seconde à Pré Grandu à 13H30, il est impératif de les respecter. (Ces horaires peuvent changer en fonction des conditions météo)

LA TRANS'GÉ

Le parcours de 18 km est tracé entre Bois Barbu et Herbouilly. Ce parcours emprunte les pistes de ski de fond gérées par les sites d'Herbouilly et Bois Barbu et est accessible à tous les participants de tous âges. Les inscriptions se font en formule « rando-loisir » individuellement et est accessible à tous les concurrents de 10 ans minimum. Attention 2 tarifs selon l'âge. Il sera possible de former des équipes avant le départ. Un classement surprise aura lieu. Les mineurs doivent être accompagnés par un adulte. Si cet adulte n'est pas un de leurs parents, ils doivent avoir une autorisation parentale.

La Trans'Vercors s'est engagée depuis plusieurs années à être un "Éco Évènement". Les participants devront se munir d'un gobelet individuel ou autres types de récipients pour les boissons lors des ravitaillements et du repas d'arrivée. L'organisation n'en fournira pas.

B/ Les ravitaillements

L'organisation met en place des ravitaillements mais il est essentiel de partir avec de la boisson et des barres énergétiques.

● 3 RAVITAILLEMENTS sur le 50 km (La Mythique)

Km 15: Ravitaillement d'Herbouilly

Km 21: Ravitaillement de Pré Vallet

Km 36 : Ravitaillement de Pré Grandu **!!!Attention pas de ravitaillement à Pré Rateau!!!**

● Pas de RAVITAILLEMENT sur le 18km (La Trans'Gé). Un petit ravitaillement est prévu au départ de la course et à l'arrivée.

C/ Horaires de départ

● Le dimanche 3 mars 2024 pour le 50 Km (La Mythique)

Départ à 8H30, de Bois Barbu, pour les Chronos
Départ à 8H40 pour les randonneurs. Attention, aucun départ n'est accepté après 8H50.

● Le dimanche 3 mars 2024 Pour le 35 km (La Mystère)

Départ à 10H15 de Herbouilly.

● Le dimanche pour le 18 Km (La Trans'Gé),

Départ à 9H30 de Bois Barbu

ARTICLE 2 : GÉNÉRALITÉS

- Il appartient aux participants de vérifier leur aptitude technique et physique à réaliser le parcours dans de bonnes conditions et de prévoir un matériel et un équipement adaptés.

- L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement.

- Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent pour des raisons de sécurité.

- Les concurrents doivent s'informer des modifications éventuelles apportées ultérieurement au présent règlement.

- L'épreuve se déroule en conformité avec le règlement du territoire et des communes traversées.

- Tous les parcours sont jalonnés, l'itinéraire balisé est obligatoire. Il est strictement interdit d'emprunter des itinéraires hors traces.

- **Tout abandon doit être signalé à l'organisation dans les meilleurs délais.**

- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers, participants ou non, ainsi que l'environnement et la nature en ne laissant aucune trace de leur passage. A ce titre, les ravitaillements sont constitués de nourriture sans emballage et aucune bouteille d'eau n'est distribuée. Aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Les Trans'Vercors sont des éco-événements qui traversent des milieux naturels remarquables. Il est donc interdit de jeter ses déchets n'importe où, merci d'utiliser les poubelles au ravitaillement.

- Les participants s'engagent à accepter sans condition les prises de vue et de son, ainsi que leur exploitation, à titre informatif ou publicitaire.

- Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.

- Les Trans'Vercors sont globalement organisées par des bénévoles : environ 120. Merci de les respecter, au départ, à l'arrivée, ou aux ravitaillements.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Tous les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et rempli un bulletin d'inscription en ligne sur le site http://transvercors-nordic.com dans la limite des règles de

fonctionnement et de l'arrêt des inscriptions, 1 mars 2024 à minuit.

A/ Inscriptions en ligne

Inscriptions exclusivement sur internet jusqu'au mercredi 1 mars à minuit. Voir le site http://Transvercors-nordic.com

Tarifs 50 km duo & rando: repas / bière / cadeau coureur / navette départ inclus

du 15 décembre au 15 janvier inclus 58 € par participant,

du 16 janvier au 15 février inclus 63 € par participant,

du 16 février au 1 mars inclus 68 € par participant,

Tarifs 35 km individuel: repas / bière / cadeau coureur / navette départ inclus

du 15 décembre au 15 janvier inclus 50 € par participant,

du 16 janvier au 15 février inclus 55 € par participant,

du 16 février 1 mars inclus 65 € par participant,

Tarifs TRANS'Gé: Collation arrivée / cadeau coureur / navette départ inclus

du 15 décembre au 15 janvier inclus 26 € par participant,

du 16 janvier au 15 février inclus 28 € par participant,

du 16 février au 1 mars 31 € par participant,

Du 15 décembre au 1 mars 15 € pour les 10 à 16 ans

Inscriptions possibles le Samedi après midi sur place à la Coupole (retrait des dossards)

Tarifs navettes retour :

Retour Trans'Gé de Herbouilly aux GEYMONDS : 10 € par participant.
Retour 35 & 50 km de Beure aux GEYMONDS : 16 € par participant

B/ Inscriptions sur place (uniquement en formule RANDO)

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles. Attention, le paiement se fera soit par chèque bancaire, soit en espèces, et il ne sera pas possible de réserver une navette. Il sera possible de s'inscrire uniquement à la formule RANDO du 50 km (La Mythique) et au 18km (Trans'Gé).

Aucune inscription à la formule CHRONO du 50 km (La Mythique) ne sera prise en compte sur place !

C/ Formule Rando (18 km et 50 km)

Les participants inscrits en formule « rando » s'engagent à être en bonne forme physique et à n'avoir aucune contre-indication à la pratique du ski de fond (certificat médical non exigé). Ils doivent s'assurer d'avoir un niveau technique et un matériel adapté pour parcourir l'ensemble du parcours. L'organisation souscrit à une assurance individuelle. Seuls les participants, de plus de 18 ans, peuvent s'inscrire.

D/ Formule Chrono (50 km)

Seuls les participants, de plus de 20 ans, peuvent s'inscrire

● Participants non licenciés à la Fédération Française de Ski
Les participants non licenciés devront impérativement fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de la Trans'Vercors (qui sera conservé donc veuillez prévoir une copie) et souscrire à un ticket course de la FFS à 15 €. Ce ticket course permet au coureur d'être couvert/assuré pendant son épreuve. Pour plus d'informations, rendez-vous sur http://www.ffs.fr/.

● Participants licenciés à la Fédération Française de Ski
Les participants licenciés à la FFS devront présenter leur licence en cours de validité pour l'épreuve 2024. L'épreuve est ouverte aux titulaires : d'une licence Carte Neige Compétiteur Adulte, d'une licence Carte neige Dirigeant avec présentation d'un certificat médical ou d'une licence Carte Neige Loisir avec présentation d'un certificat médical.

● Participants licenciés à une Fédération étrangère (espagnole, suisse, andorrane) Une convention de réciprocité des licences leur permet de participer aux courses populaires de ski de fond inscrites au calendrier FFS sans titre de participation FFS (Ticket Course, Licence FFS). Néanmoins, ils devront impérativement remettre aux organisateurs le formulaire « confirmation de licence » fourni par leur Fédération, ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉPREUVES

- L'organisation assure le balisage des parcours avec une signalétique spécifique. Des postes de contrôle sont disposés sur les parcours. Les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des contrôleurs.

- En randonnée, le port du dossard est obligatoire. (Dossard papier avec épingles à nourrice fournies) - En parcours chronométré les concurrents doivent garder visible leur dossard chasuble

-Tout moyen de traction (cordelette, élastique ou autres) entre 2 coéquipiers est interdit et fera l'objet de disqualification.

- Pour des raisons de sécurité des barrières horaires sont définies à Pré Grandu et à Herbouilly. Les participants devront impérativement se conformer aux consignes du comité de course en cas de neutralisation.

- des ravitaillements en eau et en nourriture sont disposés régulièrement sur les parcours et à l'arrivée mais aucune bouteille d'eau n'est distribuée sur les parcours. Un repas est prévu à l'arrivée uniquement pour tous les participants (18 km, 35 km et 50 km).

Matériel obligatoire :
- un matériel adapté à la technique de ski choisie et en bon état
- une tenue adaptée au ski de fond et aux conditions climatiques du jour

- une gourde ou poche à eau
- un gobelet (Dans le cadre de la TV Éco évènement il n'y en aura pas sur les ravitaillements) - des barres énergétiques
- Une couverture de survie
(Un téléphone portable est conseillé, les N° de tél du comité de course seront fournis dans les documents d'inscription)

Spécificité Trans'Gé (18 km)

Randonnée de 18km au départ de Villard de Lans site de Bois Barbu
Même itinéraire que la course de 50 km (La Mythique) entre Bois Barbu et Herbouilly.
Départ de Villard de Lans à 10h30 / Arrivée à Herbouilly.
Navette possible entre Les Geymonds et Bois barbu le matin à 8h30.
Pas de navette retour vers Herbouilly l'après-midi.
Equipe de 2 à 6 personnes.

2 Classements des 3 premières équipes sur les critères suivants:

– pour le **classement intergénérationnel** qui récompensera le plus grand écart d'âge entre le plus âgé et le plus jeune de l'équipe et ayant réuni le plus de personnes d'une même famille.

– un **classement des équipes les plus fun** sur la base des photos prises au départ de Bois Bar
bu noté par un jury membre de Trans'Vercors.
Inscription à partir de 10 ans et sans limite d'âge au-dessus. Elles sont faites de façon individuelle sur internet ou directement à Villard de Lans avant le départ. Les équipes seront formées avant le départ, pas de possibilité de former des équipes par internet.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ

Des postes de secours en liaison radio sont disposés sur les parcours et à l'arrivée. En cas d'accident il appartient aux concurrents de se porter assistance mutuellement et de faciliter l'intervention et l'organisation des secours.

Attitude à adopter en cas d'accident : arrêter un ou plusieurs autres participants, sécuriser le lieu pour éviter un sur accident, rester avec le blessé sans le manipuler s'il est inconscient, en le couvrant, pratiquer les gestes de premier secours si vous les connaissez, prévenir l'organisation par téléphone avec les N° indiqués ou en vous rendant au CP ou ravitaillement le plus proche, baliser et repérer au mieux le lieu de l'accident.

ATTENTION: Ne donnez pas l'alerte en remontant la course afin de ne pas provoquer d'autre accident. Si celui -ci se produit juste après un ravitaillement ou un poste CP prenez toutes les mesures de sécurité pour revenir en arrière.

ARTICLE 6 : CLASSEMENTS, CATÉGORIES

A/ Formule Rando-loisir (18 km et 50 km RANDO)
Aucun temps ni classement ne sera communiqué. Par contre un classement surprise pour les 18 km sera organisé hors système compétition.

B/ Formule 50 KM CHRONO

Seront récompensés :

- les 3 premières paires du classement Masculin - les 3 premières paires du classement Féminin - les 3 premières paires du classement Mixte

Méthode de calcul pour la formule CHRONO 50 km : le temps pris en compte est celui du 2ème équipier franchissant la ligne d'arrivée. Les équipiers doivent donc se présenter obligatoirement ensemble sur la ligne d'arrivée.

Les épreuves ne donnent pas lieu à l'attribution de points FFS et ne comptent pas pour le classement national des courses de longue distance.

Seuls les coureurs présents à la remise des prix pourront prétendre à leurs récompenses.

Association Trans!Vercors,
Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors www.transvercors-nordic.com info@transvercors.fr

ARTICLE 7 : ASSURANCES

A/ Responsabilité Civile

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

B/ Individuelle accident

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantit en cas de dommages corporels.

C/ Dommages matériels

Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

D/ Vols et disparitions

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

ARTICLE 8 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Par notre intermédiaire, ils peuvent recevoir des propositions d'autres sociétés. S'ils ne le souhaitent pas, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : info@Transvercors.com en indiquant leurs coordonnées.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 10 : MODIFICATIONS, NEUTRALISATIONS ET ANNULATIONS

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Association Trans!Vercors,
Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors www.transvercors-nordic.com info@transvercors.fr

ARTICLE 11 : REMBOURSEMENT ET PÉNALITÉS FINANCIÈRES EN CAS DE DÉSISTEMENT OU D'ANNULATION

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription moins 5€ de frais de dossier si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage, manque de neige, bulletin météo d'alerte...).

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes : - Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.
- En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 21 février 2024 à l'adresse email : info@Transvercors.com

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera sur présentation d'un certificat médical : il sera remboursé le montant de l'inscription moins 5 euros pour couvrir les frais administratifs.

ARTICLE 12 : TRANSPORTS

- Des navettes optionnelles sont proposées aux participants. Selon le choix des participants, ces navettes se déroulent avant ou après l'épreuve.

- Les navettes sont impérativement à réserver lors de l'inscription et avant la date limite indiquée sur les documents d'inscription, aucun participant ne pourra emprunter une navette sans réservation.

ARTICLE 13 : MISE HORS COURSE

Tout concurrent sera mis hors course dans les cas suivants :

▪ Manœuvres déloyales et infractions au règlement.
▪ Comportement dangereux ou antisportif.
▪ Non-respect des consignes de l'organisation.
▪ Non-respect du parcours balisé ou absence de passage aux points de contrôle. ▪ Contravention aux règles du respect de la nature (abandon de déchets).
▪ Barrières horaires le dimanche (50km)

1. Herbouilly à 10h30
2. Pré Grandu à 13h30

Association Trans!Vercors,
Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors www.transvercors-nordic.com info@transvercors.fr

ARTICLE 14 : RÉCLAMATIONS, ABANDONS

- Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents par écrit auprès du directeur de course.

- Les décisions du comité de course sont souveraines.

- Tout abandon doit être signalé dans les plus brefs délais au CP le plus proche ou par téléphone en utilisant les n° du comité de course communiqué à l'inscription.

Association Trans!Vercors,
Parc Naturel Régional du Vercors 255, Chemin des Fusillés – 38250 Lans en Vercors www.transvercors-nordic.com info@transvercors.fr